

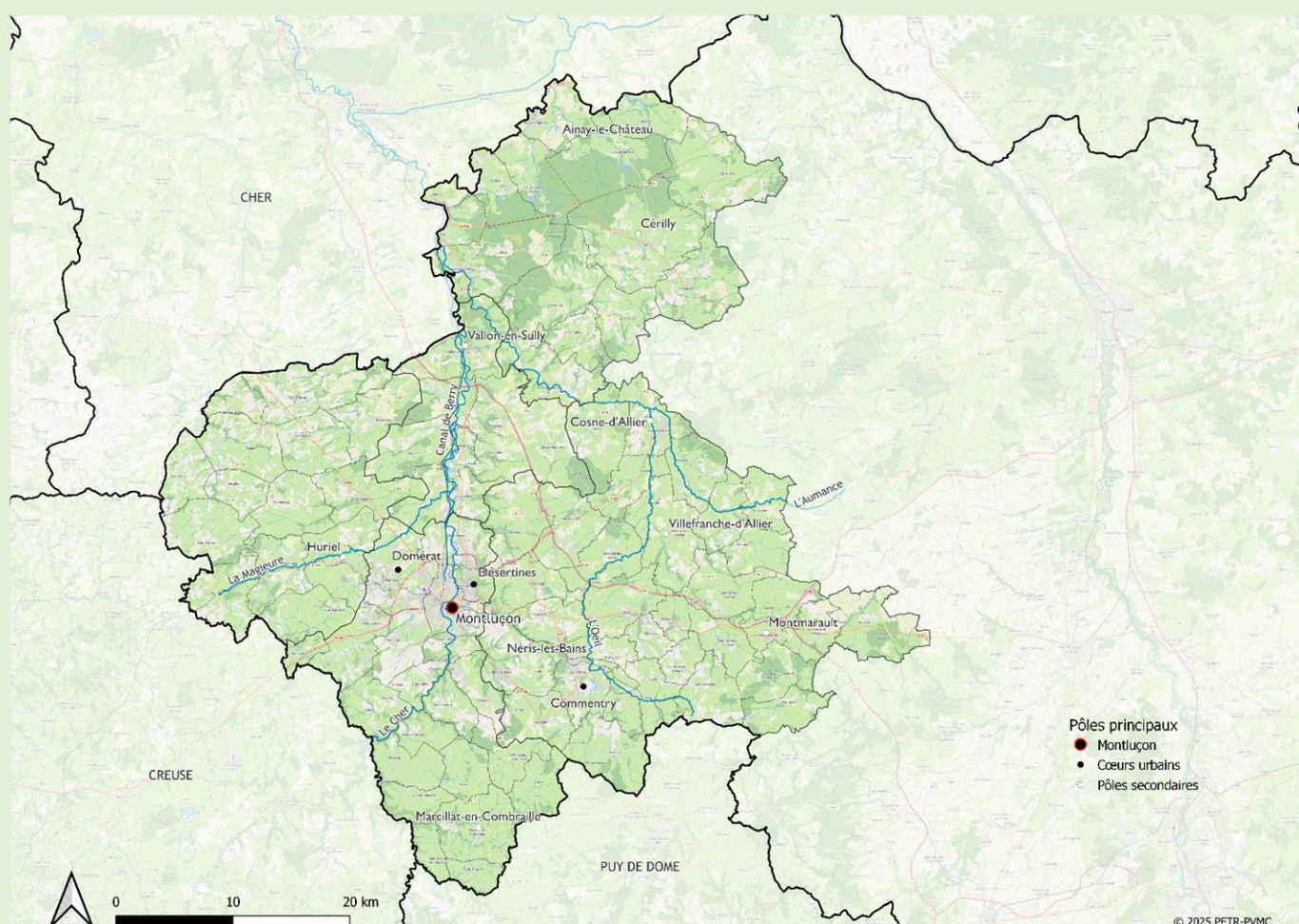


Résidences de création et de médiation artistique

Sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Appel à projets 2026-2027

« Traces, Tracés, Retracer... »



Contenu

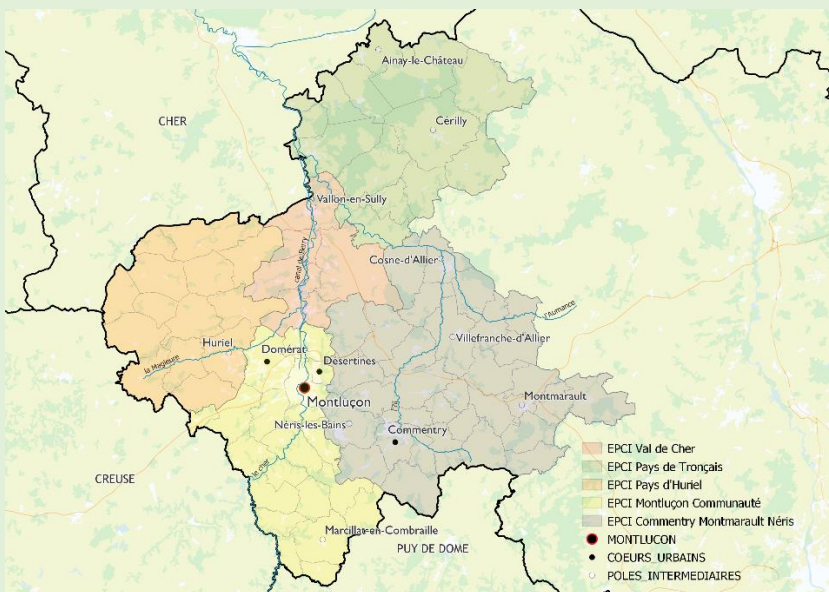
1) Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....	3
2) Culture et Paysages.....	4
3) Historique de la démarche culturelle du PETR	5
L'organisation d'une « Grande traversée » en 2021 et d'une « semaine des Paysages » en 2022.....	5
... Et des actions de création et de médiation artistiques et culturelles pour valoriser et sensibiliser autour du paysage	5
4) Thématique de l'appel à projet 2026-2027 : Traces, Tracés, Retracer.....	6
« Un territoire de passage »	6
Créer du commun en cultivant la diversité	6
5) Conditions d'éligibilité	7
6) Modalités cadre de la candidature pour les projets de résidence	7
7) Contenu du dossier de candidature	8
8) Critères de sélection	8
9) Moyens mis en œuvre par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.....	8
10) Suivi	9
11) Calendrier	9

1) Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Situé à l'ouest du département de l'Allier, aux frontières avec les départements de la Creuse, du Cher et du Puy de Dôme, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se structure autour de la ville de Montluçon. Son territoire offre des paysages façonnés par le Cher, le canal de Berry et les industries, ainsi que des vallées et bocages à proximité immédiate des secteurs urbanisés, faisant ainsi cohabiter paysages dits « naturels » et paysages industriels.

Le PETR regroupe 5 communautés de communes : Commentry Montmarault Nérès Communauté, Montluçon Communauté, Pays d'Huriel, Pays de Tronçais et Val de Cher. Tous les EPCI ont au moins une compétence liée au développement culturel. Commentry Montmarault Nérès Communauté, Montluçon Communauté et la communauté de communes du Pays de Tronçais ont la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ». La communauté de communes Val de Cher prend en charge le soutien aux manifestations culturelles. La communauté de communes du Pays d'Huriel gère l'enseignement musical et l'action culturelle en lien avec le développement touristique. Enfin, la communauté de communes du Pays de Tronçais met en œuvre des actions d'éducation artistique et culturelle. Outre la compétence obligatoire développement économique, les 5 EPCI gèrent les compétences liées au tourisme et à la protection de l'environnement. Une partie des EPCI s'occupe du domaine de la petite enfance. Ces compétences sont en forte intersection avec le domaine culturel. La communauté de communes du Pays de Tronçais a signé, après approbation du Conseil Communautaire lors de la séance du 15 mai 2024, une CTEAC. Il s'agit du premier EPCI du PETR à disposer d'une telle stratégie en matière de développement culturel.

Afin de structurer les politiques culturelles sur le territoire à l'aide d'une stratégie globale, le PETR a validé, lors de son Conseil Syndical du 11 février 2025, l'entrée dans une démarche d'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire (PCT), co-construit avec ses EPCI membres.



Ce projet s'inscrit dans la continuité d'un projet de recherche-action initié en 2023 par le PETR, mené avec le soutien du Ministère de la Culture dans le cadre d'un appel à projets national. Ce processus a permis de finaliser un diagnostic de l'action culturelle sur le territoire en 2024.

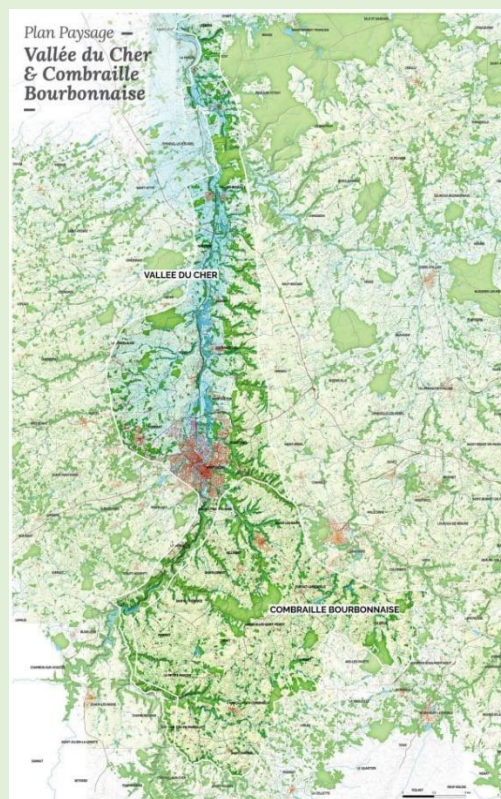
La démarche d'élaboration d'un PCT est multi-partenaire, aux différentes échelles de l'action culturelle : EPCI, communes, département, région, État.

Le présent appel à projet s'inscrit dans ce cadre partenarial, avec le soutien de ces différents partenaires institutionnels.

2) Culture et Paysages

Entre 2021 et 2022, le PETR a élaboré un plan de paysage qui a rappelé l'importance et la diversité du **patrimoine naturel et culturel** de la vallée du Cher et de la Combraille :

- Par la présence des **gorges du Cher** et des **vallées sauvages** à proximité immédiate des secteurs urbanisés
- Par la présence de **reliefs structurants** dessinant les horizons du territoire et offrant des points de vue majeurs sur les paysages (coteaux de la vallée du Cher, balcon de la plaine de la Meuzelle, lignes de crêtes de la Combraille, etc.) ;
- Par la présence du **Cher** et du **Canal de Berry** qui juxtaposent deux paysages patrimoniaux, l'un naturel, l'autre ouvrage, contrastés tout au long de la vallée du Cher à l'aval de Montluçon. Le Canal de Berry constitue un élément majeur du patrimoine culturel et économique de la vallée. Il est à présent aménagé en voie verte de Montluçon à Vallon-en-Sully sur l'axe de la Vallée du Cher ;
- Par la présence d'un patrimoine remarquable composé de nombreux **châteaux**, de **sites Patrimoniaux Remarquables** (Montluçon, Nérès-les-Bains, Huriel, Hérisson, ...), auxquels s'ajoutent plusieurs sites inscrits ou classés au titre des paysages ;
- Par la présence d'un **patrimoine bâti traditionnel** (fermes isolées, bâti rural en centre bourgs, petit patrimoine etc.) ;
- Par l'**héritage industriel** encore visible notamment aux abords de Montluçon ou Commentry. La mémoire de ce patrimoine économique fait l'objet d'une valorisation au Musée du Canal de Berry à Aude mais aussi en d'autres lieux du territoire ;



- Par la présence du **bocage** (Bocage de la Basse Combraille du 12^e siècle au sud et Bocage Bourbonnais du 18^e siècle) qui façonne le paysage et préserve la qualité prairiale et les continuités écologiques sur le territoire. Un observatoire lui est dédié à la Maison de la Combraille à Marcillat-en-Combraille ;
- Par la présence de la **forêt de Tronçais**, héritage de l'exploitation et économie du bois depuis Colbert : d'une superficie de 11 000 ha, elle constitue la plus belle chênaie d'Europe par son mode de régénération et la qualité de son bois de chêne pour la merranderie et pour le vieillissement des vins et alcools issus de productions de divers continents.

Ces éléments tissent **la trame paysagère et patrimoniale du territoire** et racontent la façon dont il est habité. Ils révèlent son **identité** et ancrent son **attractivité**.

Directement en lien avec ce patrimoine et cette identité, il existe sur le territoire un foisonnement et un véritable potentiel au niveau « Culture - Art de vivre » basé sur les villages et cœurs de ville remarquables, ainsi que sur le spectacle vivant et le patrimoine thermal. Citons les villages médiévaux (Ainay-le-Château, Huriel, Hérisson), la cité médiévale de Montluçon avec son Musée des musiques populaires, et la ville thermale Nérès-les-Bains.

De nombreux artistes et compagnies professionnelles sont présents, dont le Théâtre des Ilets - Centre Dramatique National (CDN) de Montluçon, Le Cube et la Compagnie de la Belle Meunière à Hérisson, la Volga à Marcillat-en-Combraille, Entract' à Commentry, etc.

Il existe également sur le territoire un vivier d'acteurs culturels au sens large, comptant de nombreuses associations de protection et de mise en valeur du patrimoine et de l'histoire locale ainsi que des structures œuvrant pour le développement culturel.

Les démarches artistiques sur le territoire peuvent participer à reconnaître, révéler et ainsi protéger son patrimoine. Elles constituent autant de vecteurs permettant de mettre en récit les éléments qui font la singularité du territoire. En racontant son histoire et sa trajectoire dans l'espace et le temps, les créations artistiques ouvrent la réflexion sur l'identité du territoire et peuvent permettre de penser son avenir.

L'action culturelle est également un vecteur de liens sociaux. En ouvrant des espaces de socialisation sur le territoire, elle participe à l'amélioration du cadre de vie.

3) Historique de la démarche culturelle du PETR

L'organisation d'une « Grande traversée » en 2021 et d'une « semaine des Paysages » en 2022...

Le paysage s'expérimente, se pratique. Les démarches liées à l'élaboration d'un projet ou d'un plan d'action, quand il a trait au paysage, passe nécessairement par des temps de sensibilisation et d'échanges nourris par la population et par les acteurs du territoire.

Ont ainsi été définis, dans le cadre de la démarche relative au plan de paysage, des objectifs de qualité paysagère au sens de la convention européenne du paysage notamment.

C'est dans cet esprit qu'une « grande traversée » a été organisée par l'équipe en charge de l'élaboration du plan paysage. L'idée était de proposer à la population et à l'ensemble des acteurs 6 temps de découverte et d'échanges sur les valeurs paysagères du territoire : randonnées à pied, à vélo ou à dos d'âne, propositions artistiques et dégustations de produits locaux...

En 2022, c'est « la semaine du paysage au PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher » qui a été organisée du 9 au 16 octobre, selon cette même volonté de sensibilisation et de partage autour du paysage sous toutes ses formes : interventions auprès du milieu scolaire, interventions scientifiques, propositions artistiques, randonnées, dégustations de produits locaux...

... Et des actions de création et de médiation artistiques et culturelles pour valoriser et sensibiliser autour du paysage

Le PETR de la Vallée de Montluçon et du Cher a également engagé, depuis 2022, une série d'appels à projets pour l'émergence d'une démarche de création et de médiation artistique et culturelle autour de la question du paysage, avec le soutien du programme européen LEADER. Les moments de création permettent de mettre en récit le territoire, en racontant son passé et en ouvrant la réflexion sur son avenir.

Plusieurs projets de création et de médiation culturelle ont vu le jour sur le territoire, chacun embrassant à leur manière la question du paysage, mais tous proposant un travail avec les habitants et un aller-retour entre création et médiation. Les propositions sélectionnées se sont inscrites dans la réflexion du PETR, en déclinant un propos en lien avec le paysage selon l'une des 3 thématiques suivantes :

- Paysage et itinérance douce ;
- Paysage et biodiversité ;
- Paysage et renaturation.

2 temps forts ont été organisés en 2024 autour de la restitution des créations artistiques dans le cadre du projet « Des marches culturelles ».

En 2025, c'est la question « Et si on habitait là ? » qui a été investiguée par les projets retenus. Le parcours d'événements « Habiter un territoire : Industrie, Bois, Forêt » a exploité le fil conducteur entre les projets.

En 2026, le territoire au fil de l'eau a rassemblé habitants et artistes autour de plusieurs disciplines.

4) Thématique de l'appel à projet 2026-2027 : Traces, Tracés, Retracer...

« Un territoire de passage »

Tel est le qualificatif souvent employé pour désigner le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. On le traverse pour aller d'Est en Ouest ou du Nord au Sud, on y vient pour découvrir la Forêt de Tronçais ou des lieux patrimoniaux, mais on n'y reste pas.

Les zones paysagères du territoire traduisent les façons dont il a été habité : le bocage a été façonné par la vie agricole, plus précisément l'élevage extensif ; les friches sont les vestiges du passé industriel ; la forêt est le cœur battant de la sylviculture. Le canal de Berry témoigne de l'acheminement des marchandises, d'un passé industriel et économique et de mouvements d'hommes et de femmes (notamment les mariners¹). Au milieu, le Cher et sa vallée constituent la colonne vertébrale du territoire, et ainsi, un couloir de déplacement, mais également un élément de coupure territoriale, entre des rives droite et gauche, voire de différenciation urbaine ou sociologique à l'image de la ville Montluçon.

Les variations successives de l'activité économique et du marché de l'emploi ont induit divers déplacements de la population, à l'intérieur du territoire, mais aussi vers l'extérieur. Si l'essor industriel a provoqué un exode des campagnes vers les villes, les fermetures progressives d'usines et la transformation du tissu économique ont amené la population à en repartir. Aujourd'hui, si l'on observe une baisse démographique, le territoire bénéficie tout de même du « retour au vert ». À l'image d'un certain retour vers les bourgs et villes moyennes au moment de la crise du COVID, certains habitants aspirent à une qualité de vie meilleure que dans les métropoles, ce que le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher peut offrir grâce à sa verdure, ses paysages, ses villes à taille humaine, leurs services de base et un foncier accessible. Cet appel de la reconnexion à la nature ou à des territoires qualifiés de plus « ruraux » n'échappe pas à ceux qui avaient quitté le territoire pour leurs études et reviennent y élever leurs enfants.

Aujourd'hui, 4 zones paysagères cohabitent : le bocage bourbonnais, le val de Cher, la Combraille bourbonnaise et la forêt². Ces zones ont chacune leur identité propre et sont tournées vers différents territoires : au Nord le Berry, à l'Ouest la Creuse, au Sud le Puy de Dôme et à l'Est le reste de l'Allier.

Créer du commun en cultivant la diversité

Le PETR recherche un artiste ou un collectif, mono ou pluridisciplinaire, avec une proposition artistique permettant de créer des ponts entre les 4 coins paysagers du territoire. Le projet devra interroger les manières d'habiter les différents lieux, les façons de s'y déplacer et les mouvements de population qu'a pu connaître ce territoire.

Le projet sera conduit sur l'ensemble des 5 intercommunalités qui composent le PETR. Il pourra exploiter un ou plusieurs axes traversant le territoire : l'autoroute, les voies ferrées, les voies vertes, le Cher, le canal de Berry... voire le ciel.

Les projets qui attireront particulièrement l'attention du jury de sélection répondront aux objectifs suivants :

- Participer au maillage territorial en créant des liens entre les communes et entre les intercommunalités
- Faire le pont entre diverses disciplines et entre la culture et les compétences intercommunales
- Proposer une ou des forme(s) artistique(s) légère(s), facilement répliquables, qui peuvent infuser le territoire
- Valoriser les atouts du territoire en termes de patrimoine et paysages
- Donner à voir ce qui se passe dans le cadre du projet aux quatre coins du territoire

¹ https://www.lamontagne.fr/audes-03190/actualites/balades-avec-alain-gourbet-sur-les-pas-des-canalous_14695611/

² Cf. Atlas des paysages départemental : <https://www.allier.fr/1676-atlas-des-paysages.htm>

- Permettre aux habitants de travailler l'estime de soi en cultivant la fierté d'habiter en Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

5) Conditions d'éligibilité

- L'appel à projets est ouvert à des artistes disposant d'une identité sociale permettant leur rémunération sous forme d'honoraires/prestations de services ;
- Les candidats sont des artistes professionnels et doivent s'inscrire dans au moins un des champs artistiques suivants : spectacle vivant, arts du récit, arts plastiques et visuels, musique, patrimoine, culture scientifique, littérature, arts numériques ;
- Le projet attendu est un projet de résidence de création et de médiation artistique et culturelle sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher. L'appel à projet a pour objectif de retenir un projet sur l'ensemble du territoire, permettant de couvrir les 5 EPCI du PETR³.

6) Modalités cadre de la candidature pour les projets de résidence

Le projet accompagné par le PETR devra comporter une composante « création » et une composante « médiation artistique et culturelle ». La création par la médiation est vivement encouragée.

En matière de création artistique, les projets devront participer activement à la **diffusion** artistique et au **maillage** sur le territoire.

Le PETR souhaite que la diffusion artistique participe à l'attractivité du territoire mais également à l'amélioration du cadre de vie des habitants et de la résilience de la population face aux enjeux des transitions. Les actions culturelles peuvent encourager l'itinérance des habitants pour **(re)découvrir un lieu** par l'éveil de leur curiosité.

Les attendus en matière d'éducation artistique et culturelle vis-à-vis des projets présentés et des équipes artistiques sont similaire à ceux attendus pour des projets présentés dans le cadre d'une CTEAC.

Les équipes artistiques qui postulent dans le cadre de la convention doivent impérativement tenir compte des trois piliers de l'éducation aux arts et à la culture pour construire le projet :

1. **Rencontres** : avec des œuvres, des processus, des lieux, des professionnels de l'art et de la culture ;
2. **Pratique artistique** : engager les publics dans une pratique singulière et collective ;
3. **Connaissance et compréhension des enjeux de l'art et de la culture** : encourager une pratique réflexive et le développement de l'esprit critique.

Les attentes vis-à-vis des équipes artistiques sont les suivantes :

- Création d'une dynamique culturelle en adéquation avec le projet culturel du PETR ;
- Démarche pédagogique de qualité qui combine à la fois acquisition de connaissances, rencontre avec les œuvres, les artistes et les structures culturelles, et pratique ; une démarche qui, à ce titre, s'accompagne de productions ;
- Contribution à une démocratisation artistique et culturelle par une prise en compte des spécificités du public adressé ;
- Encouragement de la pratique artistique comme levier d'expression et de créativité des habitants dans tous les temps de la vie ;
- Valorisation des actions mises en œuvre durant le temps de la présence artistique liée à la création d'un objet artistique (livrable ou/et diffusable sous différentes formes : ouvrage papier, audiovisuel, numérique etc...) ;
- Habitants placés en tant qu'ambassadeurs de leur territoire ;
- Comptes rendus réguliers du travail mené et accompli auprès du PETR, selon un rythme défini avec l'équipe en charge du suivi du projet.

³ Conditions pour l'EAC détaillées dans le point 6).

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Tronçais dispose d'une Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle, il est à noter que le volet EAC du projet devra s'adresser aux 4 autres EPCI du PETR – Montluçon Communauté, Commentry Montmarault Nérès Communauté, communautés de communes du Val de Cher et du Pays d'Huriel – mais que le projet s'ancrera dans sa globalité (volets création et diffusion) sur l'ensemble des 5 EPCI du territoire du PETR.

7) Contenu du dossier de candidature

- Une description du projet de résidence, contenant :
 - a. L'approche artistique proposée ;
 - b. La façon dont le, la ou les artistes se saisissent de la question du paysage au regard des objectifs développés dans la partie 4 (thématique) de l'appel à projet ;
 - c. La présentation du projet de mise en lien avec les acteurs du territoire, sa méthodologie, sa structuration ainsi que sa capacité à s'inscrire dans le réseau de l'action culturelle du territoire et à le développer : quels publics ciblés ? quels modes de participation ? quel processus de mobilisation envisagé ? ;
 - d. La capacité de l'équipe et du projet à transmettre sa pratique artistique à un public large ;
 - e. La ou les forme(s) de diffusion envisagée(s) pour toucher le plus d'habitants possible ;
 - f. Les formes « livrables » de valorisation du processus du projet et de son impact sur les habitants. Nota : il est précisé ici que l'établissement d'un bilan fait partie intégrante du projet proposé ;
 - g. Les apports du projet au regard des transitions environnementales, sociétales et/ou économiques, aussi bien dans la conduite du projet que dans son contenu ;
 - h. Un calendrier prévisionnel précisant, notamment, les périodes d'intervention ciblées, la durée du projet ainsi que le volume d'ateliers de médiation projetés (volume horaire et en nombre) ;
 - i. Le budget prévisionnel du projet.
- Une note d'intention présentant les motivations, les intérêts pour la résidence, la complémentarité de l'équipe et la cohérence ;
- La présentation de l'équipe artistique ;
- La présentation des intervenants : CV des différents artistes, dossier de références présentant les projets, réalisations de chaque membre de l'équipe précisant le rôle du ou des membres de l'équipe. Il est attendu une équipe professionnelle reconnue pour la qualité de son travail, la qualité de ses rapports humains et sa capacité à gérer les projets participatifs, ainsi que pour sa rigueur et son autonomie dans la gestion de projet.

8) Critères de sélection

Les projets de résidence seront analysés selon les critères suivants :

1. Pertinence du projet par rapport aux **enjeux territoriaux** et aux priorités de la collectivité ainsi que sa capacité à établir des **coopérations** avec d'autres territoires ;
2. **Créativité et originalité** artistique ;
3. Prise en compte des **transitions environnementales, sociétales et économiques** ;
4. **Coût** du projet ;
5. **Qualité** du dossier et capacité de gestion.

9) Moyens mis en œuvre par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

La bourse délivrée à l'équipe artistique comprend l'ensemble des frais afférents au projet (artistique, administration, coordination, transport, restauration et hébergement si nécessaire). Elle doit également intégrer les frais matériels nécessaires à la mise en œuvre du projet. L'équipe artistique retenue devra être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

Cette bourse sera prise en charge par le PETR avec l'aide de ses partenaires.

10) Suivi

Durant toute la résidence, les travaux seront suivis par l'équipe du PETR en lien avec les intercommunalités concernées.

Le PETR facilitera la mise en œuvre du projet en proposant aux équipes artistiques un soutien pour la mise en lien avec les acteurs du territoire et en termes de communication.

Les porteurs de projets sélectionnés seront force de proposition et s'engageront à rendre compte régulièrement de l'avancée de leur travail au PETR. L'équipe artistique veillera, avec l'appui de l'équipe du PETR, à mettre en œuvre une dynamique de communication et de mise en lumière du projet : publications, photos, vidéos, blog, panneaux ou autres.

La forme définitive du rendu du projet sera définie par le/les artiste(s), en co-construction avec le PETR et les partenaires du projet.

11) Calendrier

L'appel à projets débute le 06 mars 2026 et prendra fin le **19 avril 2026** à 23h59.

Le dépôt des projets se fera par mail, à l'attention du Président du PETR, aux adresses suivantes :

contact@petr-pvmc.fr ; f.clement@petr-pvmc.fr ; ms.pause@petr-pvmc.fr

Toute question peut être posée par mail ou par téléphone au : 04 70 05 70 70.

Un contact préalable avec l'équipe du PETR est vivement recommandé avant le dépôt du dossier définitif.

Le projet se déroulera sur l'année scolaire 2026-2027.